



Brice Houssou
Barreau du Bénin

« BÉNIN : LES “VIDOMÈGON”, CES NOUVEAUX ESCLAVES URBAINS ! »

Parcours universitaire et professionnel

Après avoir obtenu en 2012 et 2013 un certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) et un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit privé fondamental, je suis devenu avocat au barreau du Bénin.

De 2015 à 2017, j'ai accompli la fonction de secrétaire général de l'Union des jeunes avocats du Bénin et j'ai participé en tant que lauréat au 1er prix du concours de plaidoiries des jeunes avocats du Bénin et au concours de plaidoiries à la Conférence internationale des Barreaux francophones (CIB) à Cotonou. [...]

Choix de la cause

Nécessité d'un plaidoyer pour que l'État prenne davantage ses responsabilités aux fins d'éradication du phénomène des « vidomègon ».

Résumé de la plaidoirie

Au Bénin, le phénomène des « vidomègon », qui signifie « enfant placé auprès de quelqu'un », prend de plus en plus d'ampleur. Ces enfants placés deviennent souvent les petits esclaves de leurs familles d'accueil, censées pourtant les protéger et les éduquer.

La situation de ces enfants placés procède d'une vieille tradition béninoise aujourd'hui malheureusement dévoyée. Les enfants quittent leur village, en direction de la ville, avec l'espoir de fouler les bancs d'une école ou de gagner de quoi faire survivre leur famille. Grande est leur désillusion, une fois en ville. Ils sont assignés à des tâches dégradantes, parfois sans nourriture et soins adéquats. Les violences qu'ils subissent sont constituées d'agressions physiques, verbales et sexuelles.

L'État paraît dépassé par l'ampleur du phénomène et ses conséquences, malgré les nombreux dispositifs législatifs de protection de l'enfant pourtant en vigueur au Bénin.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr